



# Offre de formation pour les médecins **CONFORMER SA PRATIQUE AUX EXIGENCES LÉGALES**

Institut de droit de la santé de l'Université de Neuchâtel  
en collaboration avec la Société neuchâteloise de médecine

**Vendredi 20 et samedi 21 mars 2026**

[www.unine.ch/ids/formations/formation-continue-medecins](http://www.unine.ch/ids/formations/formation-continue-medecins)



**REVUE  
MÉDICALE  
SUISSE**

## Public

- En priorité : les médecins détenteurs d'un diplôme étranger qui sollicitent la délivrance d'une autorisation de pratiquer à charge de l'assurance-maladie dans les cantons romands.
- Tous les médecins en pratique libérale ou hospitalière qui souhaitent améliorer leurs connaissances des questions juridiques en lien avec l'exercice de leur profession.

## Objectifs du cours

- Acquérir les compétences juridiques nécessaires à une pratique conforme au droit suisse.
- Identifier les aspects de la pratique médicale qui posent ou sont susceptibles de poser des problèmes juridiques et être capable d'esquisser une solution.
- Identifier les outils juridiques adéquats et les ressources en cas de besoin.

## Contenu du cours

- **Jour 1:**
  - » Questions choisies de droit médical.
  - » Cas pratiques.
- **Jour 2:**
  - » Organisation du système suisse de soins.
  - » Financement des soins.

Plan détaillé des cours disponible ici : [www.unine.ch/ids](http://www.unine.ch/ids)

## Intervenant-e-s

**Rachel Christinat**, Dr iur, avocate, maître-assistante à la Faculté de droit de Neuchâtel ;

**Anne-Sylvie Dupont**, Professeure, Facultés de droit de Neuchâtel et Genève, avocate spécialiste FSA responsabilité civile et droit des assurances (responsable de la formation).

Selon les besoins, d'autres personnes peuvent être associées.

A la fin du cours, le médecin dispose des réflexes juridiques fondamentaux pour une pratique respectant le cadre légal imposé par le droit suisse. Il est capable d'identifier les situations à risque pour lui-même et pour ses auxiliaires, d'adopter une attitude conforme au droit ou de maintenir une situation en attendant de recevoir les conseils d'une ou d'un juriste dans les cas plus délicats et de mieux résister aux pressions qu'exercent parfois sur lui la patientèle, les proches de la personne concernée ou les assurances.

## Lieu

**Faculté de droit**  
**Université de Neuchâtel**  
**Salle D62 - 2ème étage**  
Av. du 1er-Mars 26  
2000 Neuchâtel

## Modalités pratiques

Date : **vendredi 20 et samedi 21 mars 2026**

Un cours est ouvert à partir de 6 inscriptions minimum.

L'horaire d'une journée de formation est le suivant : 9h15 - 12h30 et 13h30 - 16h45, avec une pause de 30 minutes par demi-journée.

L'enseignement dispensé est ainsi de 16 x 45 minutes. Des supports de cours sont remis aux participantes et participants.

## Coût

CHF 1'000.- pour les deux jours (sans repas ni pauses).

**Dès 10 participants**, CHF 800.- par personne.

## Inscription

Via le formulaire en ligne à renvoyer par e-mail à [foco.ids@unine.ch](mailto:foco.ids@unine.ch).

## Délai d'inscription

Les inscriptions sont acceptées jusqu'au 10 mars 2026.